

7^{ème} RALLYE REGIONAL VIENNE & GLANE 16 – 17 OCTOBRE 2009

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement** : vendredi 04 septembre 2009
- Ouverture des engagements** : vendredi 04 septembre 2009.....
- Clôture des engagements** : Lundi 05 octobre 2009 à Minuit
- Parution du road book** : il sera disponible sur le parking du **CARREFOUR** de saint junien le samedi 17 octobre 2009
- Dates et heures des reconnaissances** : le samedi 17 octobre 2009 de 7h00 à 12h30
- Vérification des documents et des voitures** :
- Les Vérification Administratives et techniques auront**
Lieu sur le parking du supermarché carrefour de Saint-Junien le vendredi 16 octobre 2009 RUE NELSON MANDELA de 14h00 à 18h30 et le samedi 17 octobre 2009 de 7 h 00 à 12 h30
- Heure de mise en place du parc de départ** : vendredi 16 octobre 2009 à partir de 14h à 18 H 30 et le samedi de 8 H 30 à 12 H 30
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs** : samedi 17 octobre 2009 à 12 h au PC course à la salle des fête de Saillat
- Publication des équipages admis au départ** : samedi 17 octobre 2009 à 13 h 00
- Briefing des pilotes prioritaires** le samedi 17 octobre 2009: Lieu : parking du magasin Carrefour, le Briefing des pilotes sera ECRIT, il sera remis à chaque équipage aux vérifications
- Départ de** : parking du Hypermarche Carrefour, le samedi 17 octobre 2009 à 14 H 00
- Publication des résultats partiels** : samedi 17 octobre 2009 au Parc Fermé de Saillat, Parc de regroupement sur le parking de la salle des fête de SAILLAT
- Arrivée à : Saillat** le samedi 17 octobre 2009 à partir de 20 H00.....
- Vérification finale** : Gge Morichon 75, av H Barbusse- 87200 St Junien TEL : 05 55 02 66 10.....
- Publication des résultats du rallye** : samedi 17 octobre 2009 au Parc Fermé de Saillat, une demi-heure après l'arrivée de la dernière voiture
- Remise des prix** : 23 H 30 Salle des fête de Saillat

ARTICLE 1P. ORGANISATION



L'Association Sportive Automobile ASA terre de Saint-Junien organise le **7ème RALLYE Vienne et Glane** en qualité d'organisateur Administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **FFSA** numéro R 406 en date du Jeudi en date du 27 aout 2009

Comité d'Organisation

Président : LUC BEAL.....
Membres : D.GROS , Y LEPAIGNEUL, J-P MANCINELLI , Y Morand
Secrétariat du Rallye, Adresse : J-P Mancinelli - 33 rue des Saignes – 87410 Le Palais / Vienne.....
Téléphone : 05 55 35 33 29.....
Fax : 05 55 35 33 29.....

Permanence du Rallye : **P-C à la salle des fêtes de SAILLAT** TEL ;05-55-03-41-71

Lieu, date, horaire : Saillat 17 octobre 2009 de 7 H 00 à 23 H 00

Organisateur technique

Nom : **ASA Terre de St Junien**.....
Adresse : Les Ammonds 16420 Brigeuil

1.1P. OFFICIELS

| | | | | |
|-------------------------------|-----|---------------------|----|--------|
| Commissaires Sportifs | : A | FOURCADE Présidente | N° | 153323 |
| | R | COMBE | N° | 19927 |
| | A | TISSEUL | N° | 18959 |
| Directeur de Course : | A | AUBERT | N° | 4287 |
| Directeur de Course Adjoint : | J | COURTIN (PC) | N° | 6233 |
| | S | RIBIERRE (PC) | N° | 1731 5 |
| | N | GOUGEON (ES) | N° | 9709 |
| | B | LORIOU (ES) | N° | 7 078 |
| | S | DUTOUR (ES) | N° | 1474 5 |
| | M F | POIRATON (ES) | N° | 11252 |

Médecin Chef : Dr MEULIN.....

| | | | | |
|---------------------------|-----|-------------|----|---------|
| Commissaires Techniques : | P | GROS (resp) | N° | 35156 |
| | C | DAURAT | N° | 111 570 |
| | M | TOURTE | N° | 2 0761 |
| | J C | SKRZYPEYK | N° | 19930 |

Commissaire Technique A ou B responsable du marquage des pneumatiques :

| | | | | |
|---|-----|-----------------|----|-------|
| Chargés des relations avec les concurrents (CS) : | J.F | FOURCADE (resp) | N° | 84460 |
| | C | SIALLELI | N° | 55586 |
| | A | BONNEAUD | N° | 8481 |

Chargés des relations avec la presse : J P MANCINELLI N° 27809.....

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Vienne et Glane compte pour la coupe de France des Rallyes 2010 et le championnat du CRSA Limousin 2009

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : 16 octobre 2009 de 14 h 00 à 18 h 30 et le 17 octobre 2009 de 7 h 00 à 12 h 00

Les vérifications techniques auront lieu le 17 octobre 2009 de 7 H 00 à 12 H 00
Les vérifications finales seront effectuées : Garage Morichon et Fils
Adresse : 75, ave H. Barbuse 87200 St Junien
Prix de la main d'œuvre / 45€ l'heure TTC.....

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **7ème rallye Vienne et Glane** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 05 OCTOBRE 2009 à minuit**.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à : **90** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés : **200€**

- avec la publicité facultative des organisateurs : 200 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 200 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée aux endroits prévus sur le road book ZONE D'assistance Plan d'eau de chillac.....

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative
Seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Vienne et Glane représente un parcours de 140 km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : **SAILLAT** (6,6 Km) 3 fois

CHAILLAC (6,7 Km) 3 fois.....

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

- 6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : samedi 17 octobre 2009 de 7 H 00 à 12 H 00
3 passages maximum par ES contrôles par des officiels.....

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

- 7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : combinaison blanche.....
 - Chef de poste : badge avec indication chef de poste.....

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces **8190€**.....
Coupes pour chaque équipages classés (présents) plus les commissaires et cibistes (présents)

La remise des prix se déroulera le :
17 octobre 2009 à la **salle des fêtes de Saillat** à partir de 22 h 30

NOTA : seuls les prix « scratch » sont cumulables. Prix groupe et classe non cumulables

Les commissaires et cibistes seront récompensés

1^{er} scratch 300€ et un engagement gratuit l'année suivante
2^{ème} scratch 200€
3^{ème} scratch 170€
4^{ème} scratch 150€
5^{ème} scratch 110€

1^{er} Equipage féminin 50% de L'engagement si+ de 3 partantes

1^{er} groupe 210€ si 5 partants ou plus
105€ si moins de 5 partants
2^{ème} groupe 150€ si plus de 5 partants

1^{er} classe Montant de l'engagement payé si 5 partants ou plus – 50% de l'engagement payé si moins de 5 partants
2^{ème} classe 110€ si plus de 5 partants
3^{ème} classe 75€ si plus de 5 partants